



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmacies minières

Question écrite n° 106992

Texte de la question

M. Jack Lang appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le devenir des pharmacies minières. Ces officines, créées en 1945 pour assurer la gratuité des soins aux ressortissants du régime minier, voient le nombre de leurs bénéficiaires constamment diminuer. Les professionnels libéraux, normalement protégés par un numerus clausus, redoutent l'ouverture de ces pharmacies à l'ensemble de la population, au risque de mettre leurs entreprises et leurs emplois en péril. Ils sollicitent donc la fin de ce dispositif dérogatoire qui ne répond à aucun impératif sanitaire et économique. Les clients recevraient les mêmes services qu'auparavant grâce au tiers-payant. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il pense accorder à cette requête.

Données clés

Auteur : [M. Jack Lang](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106992

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10774